



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 10 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 10 Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Stéphanie PROST, Karine RHONE, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Cédric TALLON, Eddy LOZOWSKI.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Bochra KINGET.
M. Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Absents : Cédric TALLON

Public : M. Patrick PERRAUDIN

Début de la séance à 19H03

Lecture du CR du CM en date du 12 Avril – Approbation à l'unanimité.

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Validation APS « Réhabilitation de l'ancienne école du Rolland »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les comptes-rendus des séances des 16.11.2021, 20.12.2021 et 12.04.2022 concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne école du Rolland qui hébergera les services administratifs de la mairie.

Suite à divers échanges entre le cabinet d'architecture Pierrick de Vaujany et ECOBIS, économiste de la construction, un dossier d'APS (avant-projet sommaire) nous a été transmis. Le projet consiste, dans un premier temps, à aménager le rez-de-chaussée de façon à accueillir les services administratifs pendant environ 2 ans, puis l'étage pour créer 2 logements (dont 1 hébergement

d'urgence). Le cahier des charges indiquait que l'aménagement du rez-de-chaussée devait être le plus sommaire possible de façon à ce que les locaux puissent être réutilisés par tout type d'activité.

Malgré cela, les éléments financiers fournis apparaissent disproportionnés ; en effet, le montage financier ne concerne pas l'intégralité du projet mais seulement l'aménagement du rez-de-chaussée et les attentes de l'étage. Des précisions ont été demandées à la maîtrise d'œuvre ; ceux-ci étant en attente, M. le Maire propose de reporter la décision du CM à une date ultérieure.

Arrivée de Mme LAX COMERRO à 19H27 avant le délibéré.

*L'ensemble des membres du Conseil Municipal s'accorde sur la nécessité de repousser cette décision.
(Annexe 1 – Notice APS)*

OBJET : Validation du plan de préservation et d'interprétation de l'ENS du site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL 229) - Volet environnemental

*Diffusion d'un document de présentation (synthèse des études réalisées sur le site)
(Annexe 2 – Document diffusé)*

Mme KANMACHER souhaite également que le service technique de la commune exerce une veille sur le site pour alarmer des situations dangereuses ou à risques.

A partir de 2023, il faudra réfléchir au devenir du bail emphytéotique. Un travail devrait être effectué sur cette thématique. M. le Maire souligne l'importance de cette réflexion pour l'avenir.

Mme KANMACHER insiste sur son investissement sur ce dossier car elle croit profondément à ce projet ENS. A l'échéance 2026, il sera nécessaire de faire un bilan (travail réalisé, le devenir de l'ENS...).

M. ALMODOVAR s'interroge car il s'agit d'engagements financiers de la commune jusqu'en 2026 mais comment s'assurer d'une certaine pérennité des engagements au-delà de 2026 (propriétaires, Département...)?

Mme KANMACHER précise qu'il faudra étudier plusieurs solutions : acquérir des parcelles sur le site, trouver des solutions juridiques...

M. le Maire souligne que pour le moment il s'agit d'investissements sur les parcelles communales. La commune devra convaincre les propriétaires de poursuivre le travail commun, il faut être ambitieux et faire adhérer un maximum de personnes à notre projet. Si certains propriétaires n'adhèrent pas à notre projet, il faudra réfléchir au devenir de cet ENS et à son mode de gestion. Avec ce document, nous avons ENFIN quelque chose de concret et de cohérent. Et surtout, sans ce cadre, les interventions pourraient avoir un coût beaucoup plus important car nous ne bénéficierons pas des subventions.

M. Serge BORDEL demande si la commune est propriétaire de tous les accès ?

Mme KANMACHER explique que non mais les propriétaires ne pourraient pas nous interdire l'accès.

M. le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2017 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 31 janvier 2018.

M. le Maire donne lecture des grandes lignes du plan de préservation et d'interprétation concernant le volet environnemental de l'ENS du site de Quirieu établi par le bureau d'études EVINERUDE.

Le tableau de synthèse du plan d'actions 2022-2026 est annexé à la présente délibération.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

✓ **VALIDE** le plan de préservation et d'interprétation et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions sur 5 ans et à solliciter chaque année l'aide du département pour les actions de l'année

✓ **CHARGE** M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

OBJET : Demande de soutien financier pour les actions 2022 - ENS du site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL 229) - Volet environnemental

M. le Maire rappelle la délibération du 12 septembre 2017 adressée au Conseil départemental de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 31 janvier 2018.

Vu la délibération N° 19 – 2022 en date du 10 Mai 2022 concernant la validation du plan de préservation et d'interprétation 2022 – 2026 pour le volet environnemental.

Selon le plan susvisé, les principales actions prévues en 2022 sont les suivantes :

TU5	Aménager des stationnements vélo à l'entrée du site de Quirieu et des Etangs COTTE
TU6	Connaitre la fréquentation du site et son évolution par la pose d'éco compteurs (3 aux entrées de Quirieu, 1 aux étangs COTTE)
TU7	Créer un point d'accueil aux étangs de COTTE : mettre en place des tables et des bancs
TE1	Réaliser une campagne annuelle de travaux d'entretien par une gestion différenciée respectueuse de la biodiversité du site et des vestiges historiques (hors vestiges en élévation nécessitant les conseils d'un architecte en patrimoine)
TE8	Mettre en place un îlot de sénescence sur les parcelles communales E38 et E29
TE11	Limiter la fermeture de l'étang Est : couper tous les 2 ans les ligneux se développant sur les rives

TE13	Réaliser une double fauche du Solidage géant, de l'Ambroisie et de la Vergerette annuelle, exporter les résidus et les placer en andain sur l'une des stations (compost sur site)
TE15	Entretien par un fauchage différentiel sur les secteurs prairiaux des étangs de COTTE
SE2	Réaliser l'entretien et la sécurisation du bâti avec l'accompagnement d'un architecte en patrimoine : visite annuelle, repérage des points de vigilance, préconisations d'interventions et suivi des travaux réalisés.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

✓ **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental pour la réalisation de travaux relatifs aux actions précitées sur l'espace naturel sensible du site de Quirieu et zones humides du Dauphin (SL 229).

✓ **CHARGE** M. le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

1/ APD « travaux mairie »

Réunion ce matin en mairie en présence de M Martin-Garin, (assistance à maîtrise d'ouvrage) afin de lister les points sur lesquels nous avons des interrogations. Le document transmis par le cabinet HOLLARD Architecte laisse apparaître des modifications importantes par rapport à l'APS et un prix en hausse de 66 000€.

Certaines préconisations ne s'expliquent pas et ont été rejetées : *doublage des murs de la cave (8400€), chauffage et sèche-mains dans toilettes (3 000€), banque accueil, banque reprographie, mobilier office sortis du lot menuiserie, évolution des prix et divers (13 000€)* et viendront en déduction des 66 000€ supplémentaires.

D'autres « oublis » devront trouver réponse : prises à l'entrée pour panneau infos, lampadaires en façade plutôt que sur le parvis, reprise du revêtement à l'arrière du bâtiment, parvis à l'identique, dauphins en fonte, compatibilité de l'installation téléphonique avec la fibre...

Ces modifications devront être validées par la commission « travaux » avant une réunion avec le cabinet d'architecte.

2/ Rencontre avec M THIVILLIER : modification du projet « construction atelier municipal »

Plusieurs modifications ont été prises en compte afin d'apporter des améliorations au projet. Déplacement du bâtiment et orientation différente, agrandissement afin d'intégrer les ateliers et le local rangement, entrée déplacée, redistribution des pièces dans l'espace commun, création d'une citerne de récupération d'eau de pluie....

M. GARÇON présente au Conseil Municipal les ébauches de plans.

3/ Dépôt du permis modificatif CHIMIREC :

M SAVEL, directeur CHIMIREC CENTRE EST, a déposé un PC Modificatif du site de BOUVESSE-QUIRIEU. Le dossier a été transmis à la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

4/ Recrutement d'un agent technique contractuel pour une durée de 6 mois.

Pour faire face aux besoins en période estivale, afin de s'assurer de la nécessité d'avoir une équipe composée de 4 agents, un recrutement d'agent contractuel pour une durée de 6 mois a été lancé. A l'issue de cette période, le bilan sera fait pour maintenir ce fonctionnement ou pour envisager le recrutement d'un agent titulaire.

5/ Horaires d'été pour les agents techniques

Comme les années précédentes (2019, 2020, 2021), des agents techniques souhaitent la mise en place d'horaires d'été du 1^{er} juin au 31 août.

Les horaires de travail sur cette période, si nous sommes d'accord, seraient : 6h00 à 13h du lundi au vendredi.

Le responsable des services, pour sa part, souhaite rester sur les horaires actuels afin d'assurer une présence les après-midis, en cas de nécessité. Mais il est favorable à cette mise en place.

Avis des élus quant à cette demande : validation du 01/06 au 31/08 de 6h00 à 13h00.

6/ Restaurant scolaire

Guillaud traiteur nous informe d'une augmentation de ses tarifs à partir du 1^{er} septembre. Le repas passera de 3,05€ à 3,10 €.

Je propose que le prix répercuté aux familles soit maintenu sans augmentation (3,65€) : validation du CM. Le surcoût induit par cette augmentation est d'environ 750 € à l'année.

7/ Périscolaire

En prévision d'une récupération du service périscolaire Les Marre-mots en gestion communale, je souhaite la mise en place d'un **groupe de travail** chargé de réfléchir au fonctionnement de ce « nouveau » service. Il est envisagé de recruter un coordinateur pour la gestion du « restaurant scolaire » et il est nécessaire de réfléchir à une nouvelle organisation.

Même si aucune date butoir n'a été pour l'instant fixée, ce groupe commencerait à se réunir en septembre.

8/ Projection du rapport d'activité de la CCBD

Projection d'un film environ 15 mn.

9/ Diagnostic socio-économique du territoire

Projection du diaporama de rendu établi par la CCBD (environ 10 mn).

10/ TE38

2 courriers : le 06.05 information dispositif ISERENOV

Le 09.05 projet renforcement poste BT Les Granges – dossier préalable : coût estimé participation commune de BQ : 0€.

Parole aux commissions

Mme Myriam BLAEVOET et Mme Sylvie FOURNIÉ :

- ✓ *Voyage scolaire*
- ✓ *Livraison des PC portables pour les enseignants*
- ✓ *Préparation de la remise des dictionnaires + cadeau des CP le 24 Juin 2022*
- ✓ *Réunion pour les travaux à l'Ecole Primaire qui se dérouleront pendant l'été*
- ✓ *CME – confection de pièges à insectes + hôtel à insectes (12)*
- ✓ *Challenge de mobilité PEDIBUS – 3 vendredis de Mai*
- ✓ *Sortie accrobranches pour le CME le mercredi*
- ✓ *Repas des aînés*
- ✓ *Mise à l'honneur des bénévoles le 10 Juin 2022*
- ✓ *Bal de promo des collégiens le 2 Juillet*
- ✓ *Activités d'été – Flyers en cours de réalisation – Prix 7 € la semaine*
- ✓ *Très bon retour des activités Cani-Kart / Cani-Rando – Reprogrammation sur vacances de Toussaint*
- ✓ *Logements sociaux ALPES ISERE HABITAT – Visite le 16 Mai à 14H*

M. Thierry MERLE

- ✓ *Enieu : enfouissement des réseaux presque terminé - Quelques problèmes internet persistent*
- ✓ *Parking du Bayard terminé*
- ✓ *Plateforme Agrès en cours de finition*

Mme Angélique SIMON

- ✓ *Formation Urbanisme en collaboration avec le CAUE sur la qualité paysagère de nos villages – Formation très intéressante.*
- ✓ *Appel d'offres pour le recrutement d'un bureau d'études pour la révision du PLU : actuellement pas de retrait de dossier – Risque que l'on n'ait pas de réponse*

M. François ALMODOVAR signale que la Route de Boulieu a beaucoup de trous.

M. Romain TEILLON

- ✓ *Il regrette que les travaux « Route de Marlieu » ne soient toujours pas réalisés*
- ✓ *Chemin de Monclus (après la propriété BEAUJEU) est impraticable*
- ✓ *Compliment sur le spectacle de samedi – ENGRAGEONS LA MUSIQUE « LA FANFIRATE »*
- ✓ *Coupes de bois l'année prochaine : M. le Maire répond que NON.*

Mme Violaine KANMACHER

- ✓ *Remerciements pour les bénévoles lors de la VIA VELO et l'apéro 'concert*
- ✓ *Application ILLIWAP actuellement en TEST*
- ✓ *Gazette de l'été – Besoin de contenu*
- ✓ *Solirocks de Juin – Fin de l'aventure avec le record du monde GUINNESS BOOK*

Fin de la séance à 21H56

Conseil Municipal en date du 10 Mai 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric